

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p> <p style="text-align: right;">MÉTROPOLÉ PREFECTURE DU NORD 04 28 MARS 2013 04 RECEVUE</p>
---	---

Comité syndical du 11 janvier 2013

Délibération n°6-2013

Objet : MODALITÉS DES EXPOSITIONS ET RÉUNIONS PUBLIQUES

Le vendredi onze janvier deux mille treize à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

Messieurs BAERT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, CAUDRON, COISNE, DELABY, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, ELEGEEST, FOUCART, GAUTHIER, JANSSENS, LEFÈVRE, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER, DEHAIS, DESMAZIÈRES, PROCUREUR, FOUTRY et DUMORTIER

Suppléants votants :

Madame SARTIAUX, Messieurs GABRELLE, DUBUISSON, JEGOU, GRIMONPREZ, CAUCHE, PACAUX et VERDONCK

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 4 janvier 2013

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 18 janvier 2013

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Le Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lille Métropole entend, à travers les modalités de concertation, associer - pendant toute la durée d'élaboration du projet de SCOT - les habitants, les associations et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Pour cela, le Syndicat mixte du SCOT organisera en 2013, conformément à la délibération n°15-2008 du 27 novembre 2008, des expositions publiques sur les travaux du SCOT en cours.

Une ou plusieurs réunions publiques accompagneront ces expositions qui seront installées dans les différents territoires du SCOT. Les modalités, les dates et les lieux seront prochainement fixés.

Je propose que le Syndicat mixte s'appuie sur l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour organiser ces expositions et ces réunions publiques.

Je propose par ailleurs de désigner Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président du Syndicat mixte, pour présider les réunions publiques.

Je vous invite donc à :

- approuver les modalités décrites ci-dessus ;
- désigner Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président du Syndicat mixte, pour présider les réunions publiques.

Le Comité syndical a approuvé, à l'unanimité, les modalités des expositions et des réunions publiques.

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole,



René VANDIERENDONCK.